

## Fiche Signalétique



### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: *IR ALL SEASON*

Description d'utilisation du produit: Lubrifiant

Société:

Distributor  
 INGERSOLL RAND  
 800 BEATY ST  
 DAVIDSON, NC  
 28036  
 United States of America

Telephone: +01 704-655-4000

Numéro de téléphone en cas d'urgence: U.S. 24-Hours Emergency #: 800-424-9300  
 :  
 Outside U.S.Emergency #: +01 703-527-3887

Préparé par Service de la sécurité des produits  
 (US) +1 866-430-2775

#### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Aperçu des urgences

Forme: liquide      Couleur: paille      Odeur: douce type ester

Résumé des risques : Pas d'information disponible.

## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

WHMIS Classification : : Pas classé(e)

#### Effets potentiels sur la santé

Symptômes d'une surexposition : Sensibilisation

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant / No. CAS	% en poids
diphenylamine 122-39-4	>= 0.1 - < 1 %

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Procédures de premiers soins

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.  
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.  
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
- Contact avec la peau** : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Contact avec les yeux** : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche à l'eau.  
Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau.  
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Appeler un médecin.

#### Avis aux médecins

- Symptômes** : Sensibilisation
- Traitement** : Pour un avis plus autorisé le médecin doit contacter le service de renseignements antipoison.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Indice d'inflammabilité

## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

#### Lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des émanations irritantes.  
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes de confinement /  
Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

##### Manipulation

Procédures de manutention : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

##### Entreposage

Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour l'entreposage en commun : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

Information supplémentaire : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### Directives au sujet de l'exposition

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants / No. CAS	Valeur / Base / Mise à jour	Paramètres de contrôle	Autres informations

## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

diphenylamine 122-39-4	2007-01-01	10 mg/m3	
	2006-11-29	10 mg/m3	
	VEMP 2006-12-29	10 mg/m3	

#### Mesures d'ordre technique

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Forme : liquide

Couleur : paille

Odeur : douce  
type ester

#### Consignes de sécurité

point d'écoulement : -40 °C (-40 °C)

Point/intervalle d'ébullition : Note: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Specific Gravity : 0.92 à



## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

Effets de la magnétorésistance colossale  
 diphenylamine : Cancérogénicité: N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.  
 Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
 Tératogénicité: Pas de toxicité pour la reproduction  
 Toxicité pour la reproduction: Pas de toxicité pour la reproduction

Autres informations : Donnée non disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons  
 diphenylamine : CL50: 2.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques  
 diphenylamine : CE50: 1.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)

### Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Remarques:  
 Donnée non disponible

Mobilité : Remarques:  
 Donnée non disponible

Biodégradabilité : Remarques:  
 Donnée non disponible

### Information supplémentaire sur l'écologie

#### Évaluation écotoxicologique

Résultats de l'évaluation de la persistance, bioaccumulabilité et toxicité  
 Donnée non disponible  
 Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
 Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Autres informations : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
 En accord avec les règlements locaux et nationaux.  
 Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.  
 Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### DOT

Marchandise non dangereuse

##### **TDG**

Marchandise non dangereuse

##### **IATA**

Marchandise non dangereuse

##### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

##### **RID**

Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

#### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**WHMIS Classification** :

**NPRI Composants** :

diphénylamine		122-39-4
aniline		62-53-3
Xylene		1330-20-7
naphthalene		91-20-3

**Prop. 65 de la Californie Composants** : ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

aniline		62-53-3 aniline
1-naphthylamine		134-32-7 1-naphthylamine

## Fiche Signalétique

### IR ALL SEASON

Version: 1.0

Date de révision: 2018.05.1

Date d'impression: 2018.05.1

2-naphthylamine

91-59-8 2-  
naphthylamine  
100-41-4  
Ethylbenzene

Ethylbenzene

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

##### US.TSCA

Dans l'inventaire TSCA

##### DSL

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

##### AICS

En conformité avec les inventaires

##### NZIoC

En conformité avec les inventaires

##### ENCS

En conformité avec les inventaires

##### KECI

En conformité avec les inventaires

##### PICCS

En conformité avec les inventaires

##### IECSC

En conformité avec les inventaires

##### Liste TSCA Information

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes  
ZUS T12B

Non pertinent

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.